

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

Dallan 216q

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Tout en argent excepté un Moule de bois ou 18

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

La feuille communale fournit tout ce que ne fournit pas la feuille des pauvres d'avoir 176 et le Moule de tout est de la caisse communale de cette

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Note
Ce village de Lavigney a le plus grand besoin
d'un Instituteur actif & intelligent, malheureusement
la pension est si petite qu'il est difficile de famille
peut en vivre, aussi, tant que les appointements
ne seront pas accrus, sera bon expédient de faire
changer de l'école ou s'en aura tout fait
l'expérience que lors qu'ils ne pourront
des places plus avantageuses,*

Du 14. Mars 1797.

Baudet Instituteur

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

300 *HA*

*A Bierre
Un village*

*Paroisse et Agence de Bierre
d'Aubonne
du Léman*

*Voyez la réponse du premier Instig
sur cette question et les suivantes*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

A lire

On ne tient l'école qu'en hiver pendant quatre mois. Janvier, février & Mars. La Palette, les Plumes, & le nouveau Testament, le satein retouché de St. Astor. Les enfans des forains ne peuvent fréquenter que difficilement l'école à cause de la rigueur de la saison. Deux écoles chaque jour de trois heures chacunes, excepté le samedi qu'il n'y en a qu'une. Il y a trois classes d'enfants.

Le Citoyen Pasteur examinait les aspirans, & les présentait au ci devant Seigneur de Bière qui en étoit un. Des Charbonniers dépendant du Lieu en la Vallée du Loup Abraham Isaac Rochat

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

301

*7. ans
Il a élevé une fille qui est mariée
fronta sept ans, & qui doit fort
à Chamblon, à Granay, & à Montherand
Il étoit Lapidaire
Point d'autres*

*40 ou environ pendant l'hiver
seulement
En été ils réunis à la première école*

*Les enfans des habitans payent
six bat par tête, toute l'année*

*vieux & délabré
il n'y a qu'une chambre dans
un bâtiment qui appartient
à la commune*

*Il loue une chambre pour lui
La commune*

(4)

16. Pension de l'instituteur, ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

12 francs que paye la commune
autre colution trois francs
provisionnement des habitants
Il n'y a point de denrées

Point

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

A. Bière.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Bière Agence de Bière

d. District

D'Abonne

e. Canton

Leman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Voyez la réponse de Br.
l'Instituteur & les suivants

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

302-150